

COMMUNE DE CASSANIOUZE
PROCES VERBAL DE LA REUNION

Séance du 03 Avril 2017

Nombre de Conseillers

Date de convocation : 24/03/2017

En exercice : 14

De présents : 11

De votants : 14

L'an deux mille dix-sept, le trois avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de CASSANIOUZE, assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire.

Etaients présents :

BOULANGER Jean-Pierre, CARCANAGUE Renée, CARRIER Bertrand, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, COUDON Robert, FONTANEL Didier. LEYBROS Marie-Jeanne, LISSORGUES Jean-Pierre, MAS Maurice

Secrétaire de séance : Frédéric LASSALE

Absents : Mme Martine COURTOIS a donné pouvoir à JP LISSORGUES,
Mr Jérôme LAVEISSIERE qui a donné pouvoir à Frédéric LASSALE
Mr Sylvain MALBERT qui a donné pouvoir à Maurice MAS

Ordre du jour

- 1) Budgets primitifs 2017
- 2) Travaux d'électrification du village du Prat
- 3) Renouvellement ligne de trésorerie
- 4) Appel à projets eau potable (Protection et qualité)
- 5) Questions diverses

I/ Budgets Primitifs 2017:

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le budget a été préparé par la commission des finances. Il a été ensuite examiné et mis en forme par le percepteur. Puis il présente :

Le budget de la Commune :

En fonctionnement ce budget s'équilibre à la somme de 541637.00 permettant d'espérer un excédent de 137.434,00 € destiné à alimenter la section d'investissement.

Les dépenses sont constituées :

Des charges de caractère général pour un montant de	116.340,00 €
Des charges de personnel pour :	201.258,00 €
D'un virement à la section d'investissement pour :	137.434,00 €
Des opérations d'ordre et de transfert pour :	13.090,00 €
Des autres charges de gestion courante pour	58.57000 €
Des charges financières pour :	14.945,00 €
Le tout pour un total de dépenses de :	541.637,00 €

Les recettes sont constituées par :

Un résultat d'exploitation reporté de :	82.615,00 €
Les atténuations de charges pour :	30.000,00 €
La vente de produits et loyers pour:	16.600,00 €
Les impôts et taxes pour :	168.562,00 €
Les dotations pour :	228.860,00 €
Les autres produits de gestion courante pour :	15.000,00 €
Le tout pour un total de recettes de :	541.637,00 €

En investissement ce budget s'équilibre à la somme de : 381.769,95 €

Les dépenses sont constituées par :

Les dépenses qui restent à réaliser pour:	7500,00 €
Les travaux prévus pour :	60.115,00 €
Les autres opérations non individualisées pour	146.309,00 €
Les opérations financières pour	167.845,95 €
Le tout pour un total de dépenses d'investissement de :	381.769,95 €

Les recettes sont constituées par :

Les subventions à percevoir et l'autofinancement pour :	14.804,00 €
Les autres subventions de l'année pour :	21.476,00 €
Les opérations financières pour	328.179,95
Dont virement de la section de fonctionnement	137.434,00 €
Le tout pour un total de recettes d'investissement de	381.769,95 €

Le budget de l'eau et d'assainissement :

En fonctionnement ce budget s'équilibre à la somme de 106.749,41 €.

Les dépenses sont constituées :

Des charges de caractère général pour un montant de	39.564,41 €
Des charges de personnel pour :	7.500,00 €
D'un virement à la section d'investissement pour :	4.305,00 €
De la dotation aux amortissements pour :	48.694,00 €
Des intérêts de la dette pour :	5.986,00 €
Des autres charges pour	700,00 €
Le tout pour un total de dépenses de :	106.749,41 €

Les recettes sont constituées par :

Un résultat de fonctionnement reporté de :	16.444,41 €
Le produit des services :	86.000,00 €
Les transferts entre sections pour :	4.305,00 €
Le tout pour un total de recettes de fonctionnement de 106.749,41€	

En investissement ce budget s'équilibre à la somme de : 109.297,00 €

Les travaux prévus pour :	60.339,00 €
Les transferts entre section pour :	4.305,00 €
Le remboursement des emprunts pour :	18.241,00 €
Le tout pour un total de dépenses d'investissement de : 109.297,00 €	

Les recettes sont constituées par :

L'excédent d'investissement reporté pour :	54.282 €
Le FCTVA pour :	1.016,00 €
Les dotations aux amortissements pour :	48.688,00 €
Le virement de la section de fonctionnement pour :	4.305,00€
Le tout pour un total de recettes d'investissement de 109.297,00	

Le budget du CCAS :

Ce budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1.917,75 € dont 350.00 € de dépenses prévues pour le remboursement des abonnements Présence Verte et la subvention à l'association ADMR pour 400,00 €

Le Budget du lotissement :

Ce budget s'équilibre à la somme de 161.488,71 € en fonctionnement et à 155.869,27 € en investissement.

Au cours de la présentation du budget principal de la commune les subventions aux associations qui sont pratiquement identiques à celles de l'exercice écoulé, sont examinées par les membres du conseil. Les informations demandées sont apportées par Monsieur le Maire et l'adjoint aux finances.

Ces budgets ayant été examinés et ayant reçu les diverses précisions souhaitées par les membres du conseil, il est passé au vote.

Par 14 voix pour, ces budgets sont adoptés.

Taux d'imposition :

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de s'interroger sur la pertinence de la révision des taux d'imposition compte tenu de la baisse prévisible des dotations et de la situation des taux de notre commune. Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de procéder à une augmentation des taux de 1%.

II°) Travaux d'électrification village du Prat :

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la nouvelle électrification du village du Prat ce sont des lanternes type LED qui seront installées pour un montant de 20.317,75 € HT. Cette opération bénéficiera d'une aide 50 % par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. La commune aura à sa charge un fonds de concours de 10.158,88 € qui sera versé en deux fois

Cette nouvelle installation d'éclairage comprend principalement la fourniture et pose de 7 candélabres sur mâts et la reconstruction du réseau souterrain.

III°) Renouvellement ligne de trésorerie :

L'adjoint aux finances expose que la ligne de trésorerie de 100.000 euros qui avait été consentie en 2016 arrive à échéance le 07 Avril 2017. Son utilisation actuelle de 40.000€ sera remboursée le 07 Avril 2017.

Il donne connaissance au conseil municipal des conditions du renouvellement de la ligne de trésorerie à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre France.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après échange de vue adopte le renouvellement de notre ligne de trésorerie par 13 voix pour et 1 abstention aux conditions suivantes :

Montant : 100.000,00 euros

Durée : 12 mois

Indice : EURIBOR 3 mois (Valeur J-2 jours ouvrés de la réalisation)

Marge sur utilisation : 1.40 %

Commission d'engagement: 0,20% du montant accordé soit 200 €

IV°) APPEL A PROJETS EAU POTABLE (protection et qualité de l'eau)

Monsieur le Maire donne lecture d'un message de la MAGE (Mission d'Assistance et Gestion de l'Eau) relatif à la mise en conformité des captages et de leur protection. Le coût des études de cette mise en conformité est estimé à 24.000 € subventionné à hauteur de 80% par l'agence de l'eau.

V°) QUESTIONS DIVERSES :

a) Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de se prononcer sur l'adhésion au groupement d'achat auprès du Syndicat Départemental d'Energies du CANTAL.

Mr Jean-Pierre Lissorgues donne quelques précisions complémentaires sur les factures.

Ce nouveau contrat s'appliquera pour les puissances supérieures à 36 Kva et concernera donc les 2 sites « Ecole/Halle » et « l'Auze »

Par décret du 14/12/2016, à compter du 1 janvier 2017 une augmentation du prix de l'énergie est appliquée pour tenir compte de la capacité à fournir l'énergie malgré les pointes de la consommation. (+ 3.8 % pour les heures pleines et + 5,4 % pour les heures creuses)

Il fait un rappel pour info des différentes taxes appliquées :

- Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques qui comprend :
 - * composante de gestion
 - * composante de comptage
 - * composante de soutirage part fixe
 - * composante de soutirage part variable
- Contribution au service public de l'électricité (CSPE)
- Taxe communale sur la consommation finale (TCCFE)
- Taxe départementale sur la consommation finale (TDCFE)
- Contribution tarifaire d'Acheminement (CTA)

Remarque : l'ensemble de ces taxes peut atteindre 72% du montant hors TVA de la facture (variable selon la consommation)

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à ce groupement et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

b) Indemnités du Maire et des adjoints :

Monsieur Le Maire précise que l'indice 1022 s'applique dorénavant en remplacement de l'indice 1015 aux indemnités versées au maire et aux adjoints.

c) Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2° classe.

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Véronique Volonzac a une ancienneté de 8 ans dans la commune. Suite à la nouvelle réglementation elle accède au grade supérieur. Après délibération, le conseil décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2° classe.

d) RIFSEEP (régime indemnitaire)

Suite à la nouvelle réglementation le conseil décide de revaloriser le RIFSEEP de Monsieur Daniel Pinquier à compter du 1^{er} juin 2017

e) Tarif d'achat et de vente des terrains chemin de Sameau:

Monsieur le Maire précise que, compte-tenu de l'évolution de la réglementation, il y a lieu de fixer le prix du M² des terrains cédés et acquis. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité décide de fixer le prix du M² à 1,00€.

f) Mur de St Projet

Monsieur Bertrand Carrier signale le mauvais état d'un mur de soutien dans le village de St Projet. Un devis de réparation sera demandé à l'entreprise CROS.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 23 Heures Trente.

LE MAIRE
Michel CASTANIER

LE SECRETAIRE
Frédéric LASSALE

LES MEMBRES